



Droit d'une mineure de 16 ans

Par **LAUNDJER**, le **19/04/2013** à **21:53**

Bonjour,rrnJe vis maritalement avec une femme depuis 9 ans. Nous ne sommes pas mariés. D'une première union est née Juliette, ma belle-fille, qui est désormais âgée de 16 ans.rnJuliette ne va plus à l'école, refuse toute forme d'éducation morale et passe ses journées à trainer dehors avec des amies.rnElle ne voit plus son père géniteur depuis presque 8 ans. Celui-ci est sans ressources (RMI) et ne verse aucune pension alimentaire depuis qu'ils ont coupé les liens. Celui-ci, non déchu de ses droits parentaux, refuse de l'héberger ou de s'en occuper.rnSa mère et moi avons contacté différents pédopsychiatres, l'assistance sociale à l'enfance, son lycée (CPE, etc...), le résultat reste le même. Attendre, prendre son mal en patience, mais le problème perdure depuis 6 mois et va crescendo.rnAprès de qui obtenir un recours sérieux?rnQuels sont les devoirs de Juliette et quels sont les réels moyens de pression existant (pas de paroles, cela ne sert à rien) pour lui faire changer d'attitude?rnPuis-je la mettre dehors ou l'obliger à travailler?rn**merci**